

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Mardi 29 avril 2025 à 20h00
À la salle communale d'Arzier-Le Muids**

1. TABLE DES MATIERES

1. Table des matières.....	0
1. Assermentation.....	1
2. Appel	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21.11.2024.	1
4. Communications du bureau du CIAISGE.....	1
5. Communications du CODIR	1
6. Préavis 01/2025 – Comptes école 2024	2
7. Préavis 02/2025 – Comptes accueil de jour 2024	2
8. Préavis 03/2025 – Rapport de gestion de 2024 de l'AISGE.....	3
9. Renouvellement des membres du bureau du Conseil Intercommunal	4
10. Proposition individuelle et divers	5

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mardi 29 avril 2025 à 20h00
À la salle communale d'Arzier-Le Muids

La **Présidente**, M^{me} **Céline BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal ordinaire de l'AISGE.

1. ASSERMENTATION

Assermentation de M. **Cédric NARDONE**, pour la Commune de Givrins. Il devient Conseiller Intercommunal, après la lecture du serment.

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

07 membres du CODIR sont présents
17 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21.11.2024.

La **Présidente** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil. Aucun.

VOTATION :	*15 OUI	0 NON	1 Abstention
Décision :	Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.		

*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement à bulletin secret

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CIAISGE

La **Présidente** nous indique le prochain Conseil Intercommunal le mercredi 24.09.2025.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR

M^{me} **Evelyne FALLET** annonce la présence de M. **Cédric PETERMANN**, le nouveau secrétaire général de l'AISGE, engagé à plein temps. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2025.

Elle poursuit en annonçant le déménagement des bureaux de Trélex : les collaboratrices de l'accueil de jour sont désormais installées dans les locaux de l'Oujon à Genolier, un ancien appartement réaménagé. Cette réorganisation renforce la cohésion des équipes et facilite les échanges, l'ensemble de l'administration étant désormais regroupé sur le site de Genolier.

L'AISGE a reçu le permis de construire pour l'agrandissement du Centre de Jeunes à Genolier.

Enfin elle annonce que la construction du Bix continue selon le planning avec l'ouverture prévue en août 2026. Ces travaux de chantier ont des aléas avec la gestion l'eau, mais le chantier est maîtrisé.

6. PRÉAVIS 01/2025 – COMPTES ÉCOLE 2024

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Evelyne FALLET** nous lit les conclusions en l'absence de ses collègues, membres du CODIR pour les finances M. **Paul MENARD** et M. **Pierre HOFMANN**.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'accepter le préavis n°01/2025.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Cédric NARDONE** est étonné par la remarque de « maîtrise des comptes » dans le rapport de la commission de gestion et des finances, avec une hausse de CHF 160'000 ? M. **Gabriel GALIBOURG** indique que l'augmentation des charges est relativement faible par rapport aux années précédentes, d'où cette sensation de maîtrise.

M. **Cédric NARDONE** est surpris du montant pour les antennes WIFI posées en cours d'année, sachant que les câbles étaient déjà installés. Pourquoi cette installation de manière subite et presque urgente, il demande combien d'antennes sont posées ? Le CODIR souhaite prendre le temps de se renseigner et donnera des précisions ultérieurement.

La **Présidente** clôture la discussion. Nous passons au vote.

VOTATION :	16 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le Préavis 01/2025 est accepté.		

7. PRÉAVIS 02/2025 – COMPTES ACCUEIL DE JOUR 2024

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Evelyne FALLET** nous lit les conclusions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M^{me} **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'accepter le préavis n°02/2025.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Jean FLACH** est resté sans réponse sur l'attente des résultats et rapports de l'audit avec le préavis et le rapport de gestion et finances. De nombreuses questions demeurent sans réponse lors du dernier Conseil Intercommunal. À ce jour, l'information transmise ne concerne que l'aide du RAT. L'absence de M. **Paul MENARD** est regrettable, car il avait mentionné certaines actions de corrections et il trouve que l'écart est tout de même considérable par rapport

à ce qu'il peut lire et prendre connaissance dans le préavis et les demandes formulées préalablement. Dans le rapport de la commission de gestion et finances, les analyses annoncées sont jugées insuffisantes, notamment concernant les mesures d'économie budgétaire. La suppression de certains frais, comme la fête de fin d'année, est perçue comme une mesure ponctuelle, sans réelle portée à long terme. Pourquoi aucune analyse de l'audit interne ou externe n'apparaît ? M^{me} **Evelyne FALLET** explique que l'AISGE est une entité et il ne faut pas séparer les écoles et l'accueil de jour, l'audit aurait dû être fait pour les deux entités, mais l'audit demandé était finalement que pour la partie accueil de jour. Les actions de corrections ont été établies au niveau des collaborateurs avec la révision des tâches et cahier de charge de chacun. La venue du nouveau secrétaire général permettra de faire un diagnostic en interne dans la réorganisation de l'AISGE. Elle espère que 2026 sera une année équilibrée. M. **Jean FLACH** rebondit en indiquant que sa réponse le surprend sur le lien des deux entités. Il peut être demandé d'auditer qu'une seule partie, comme dans une entreprise. Il comprend donc dans sa réponse que l'audit formel n'a donc pas été établi ? M^{me} **Evelyne FALLET** précise que l'audit formel externe n'a pas été fait pour l'instant au vu du coût financier onéreux demandé et de la précarité des comptes et difficultés financières de l'Adj. L'analyse est souhaitée pour toute l'AISGE, écoles et accueil de jour, car des collaborateurs travaillent sur les deux secteurs. C'est une volonté du CODIR AISGE.

M. **Sébastien PIGUET** demande si les coûts de logiciels informatique de supports qui ont quadruplés sont liés au changement de personnel ou déjà pris en considération dans le dernier préavis voté ? M^{me} **Evelyne FALLET** indique que dans le préavis accepté, ce dernier englobait cette augmentation.

M^{me} **Sylvie BOLAY** se souvient qu'il avait été promis un équilibre sur trois ans pour les comptes, elle souhaiterait comprendre comment sur trois ans le déficit sera absorbé et pouvoir arriver à mettre les comptes à niveau ? En augmentant le budget ? Quelles sont les lignes directives ? M^{me} **Evelyne FALLET** précise que le budget est une projection. Le travail avec le RAT est en cours et est lié au niveau de ces ajustements, avec l'augmentation des tarifs. La charge salariale élevée a été démontrée par cette analyse interne et a été ajustée. M^{me} **Régula ZELLWEGER** complète que la collaboration avec le RAT et la projection dessine un déficit conséquent. Mais l'équilibre avec la maîtrise des dépenses et l'augmentation du tarif du RAT sera très certainement obtenu.

La **Présidente** clôture la discussion. Nous passons au vote.

VOTATION :	12 OUI	3 NON	1 Abstention
Décision :	Le Préavis 02/2025 est accepté.		

8. PRÉAVIS 03/2025 – RAPPORT DE GESTION DE 2024 DE L'AISGE

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Evelyne FALLET** nous lit les conclusions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M^{me} **Noémie DUNAND** la commission recommande de refuser le préavis n°03/2025.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Cédric NARDONE** ne comprend pas pourquoi la LPP est compliqué à gérer dès CHF 1.- et estime que c'est juste du paramétrage ? Il poursuit en demandant pourquoi le paiement d'heure, surcharge la comptable et pourquoi ce problème survient en 2024 s'il était déjà connu ? M^{me} **Evelyne FALLET** ne connaît pas la réponse au niveau des LPP. Pour l'Adj, concernant la gestion des salaires, les paramètres changent chaque mois, avec les remplacements et les différents tarifs horaire. Les horaires ne sont pas fixes et pas annuels. La comptable a dû reprendre au pied levé le traitement des salaires en plus de son travail de comptable, car la responsable de la gestion des salaires chez Payroll est malade et c'est cette configuration qui a augmenté son nombre d'heures. M^{me} **Nina DARRICAU** précise que la saisie des heures est un problème récurrent pour l'AISGE, elle avait donc fait le choix de prendre Payroll, afin de soulager les équipes comptable de l'AISGE de cette charge de saisie des salaires. Cette charge de salaire finalement redevient une charge supplémentaire pour l'AISGE.

M^{me} **Noémie DUNAND** demande que les codes comptables dans le rapport de gestion, qui sont les libellés des comptes soient indiqués explicitement pour une meilleure compréhension. M^{me} **Evelyne FALLET** comprend cette remarque et en prend bonne note, mais le rapport de gestion de l'année prochaine sera complètement différent.

M. **Jean FLACH** demande quelles sont les conséquences si le CI refuse ce préavis comme la commission de gestion et finances le propose ? Aucune conséquence répond M^{me} **Evelyne FALLET** et M^{me} **Louise SCHWEIZER** complète qu'effectivement aucunes conséquences concrètes car tout est dans le passé mais le CODIR AISGE prend acte de ce refus.

M^{me} **Diane MARCOZZI** trouve dommage que les responsables des comptes ne soient pas présents pour répondre aux questions sur leur préavis. La **Présidente** indique que le CODIR n'a pas l'obligation d'être présent au Conseil Intercommunal, ils sont invités, tout comme dans les Conseils communaux pour les membres de la Municipalité, mais elle renouvelle et encourage les membres du CODIR à être présents et défendre leur préavis.

La **Présidente** clôture la discussion. Nous passons au vote.

VOTATION :	3 OUI	12 NON	1 Abstention
Décision :	Le Préavis 03/2025 est refusé.		

9. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La **Présidente** demande des candidats : La **Présidente** et **Vice-présidente** reconduisent leur candidature pour la dernière année de cette législature. Aucun autre candidat.

Présidente :	M ^{me} Céline BERGER	Ils sont élus par applaudissements
Vice-présidente :	M ^{me} Myriam BEDAT	
Scrutatrices :	M ^{me} Diane MARCOZZI	
	M ^{me} Myriam BEDAT	

Scrutateurs-trices	M ^{me} Catherine DELUZ
suppléants :	M. Laurent MATHEZ

10. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M^{me} **Diane MARCOZZI** aurait souhaité des réponses écrites, suite à l'interpellation de la commission ad'hoc au CI du 21.11.2024. M^{me} **Evelyne FALLET** précise que les réponses orales seront transmises demain à la **Secrétaire du CI**, un couac dans l'organisation du CODIR. M^{me} **Florence MALHERBE VENDRELL**, commissionnaire elle aussi, rebondit et demande des réponses plus complètes que ce qui avait été annoncé oralement en conseil.

La **Présidente** clôture la séance. Fin de la séance à 20h40

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M^{me} **Céline BERGER** (*Présidente*)



M^{me} **Valérie ZEENDER** (*Secrétaire*)

